

DÉCISION DU MAIRE

<p>Décision N°46-2024</p>	<p><u>CONTRATS - CONVENTIONS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à intervenir avec l'association Sassy Land dans le cadre des Mascarades de Clisson
-------------------------------	---

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de contrat de cession du droit d'exploitation, annexe de la présente décision ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **APPROUVE** les termes du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de l'association "Sassy Land" dont le siège est situé à Rezé dans le cadre de l'animation "Les Mascarades" organisée à Clisson le 26/05/2024 et le paiement des prestations suivantes :

PRESTATIONS	MONTANTS TTC
Droit d'exploitation du spectacle "SO SASSY"	2 426,50 €
Frais de déplacement	211 €

Article 2. **CHARGE** le pôle "animation, culture et sport", le service "finances", Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 16 avril 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Xavier Bonnet
Maire

Décision transmise à la Préfecture le **18 AVR. 2024**

Et affichée le **18 AVR. 2024**


